



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE DEMANTELLEMENT DE NAVIRES HORS D'USAGE ET UNE INSTALLATION D'ENTRETIEN ET DE REPARATION NAVALE, AU 23 RUE DU CAPITAINE BOIS NOUVILLE, COMMUNE DE NOUMÉA

Une enquête publique relative à l'exploitation, par le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie, d'une installation de démantèlement de navire hors d'usage et d'une installation d'entretien et de réparation navale, sise 23 rue du capitaine Bois, à Nouville commune de Nouméa, est ouverte pour une durée de 18 jours à compter du lundi 5 mai 2025 à 8 heures 30 et, est clôturée le jeudi 22 mai 2025 à 15 heures.

Monsieur Cousinard Guillaume, consultant environnement, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à l'annexe Ferry de la mairie de Nouméa, sise 29 rue Jules Ferry, aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 5 mai 2025 de 8 heures 30 à 10 heures 30**
- **Lundi 12 mai 2025 de 11 heures 00 à 13 heures 00**
- **Lundi 19 mai 2025 de 12 heures 00 à 14 heures 00**
- **Jeudi 22 mai 2025 de 12 heures 00 à 15 heures 00**

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 83.02.29) ou par courrier électronique (guillaume.cousinard@opus.nc).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.30.40) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à l'annexe Ferry de la mairie de Nouméa, (téléphone : 27.31.15) du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures.

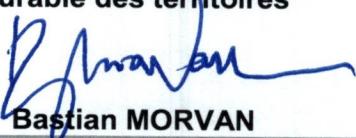
Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service gestion et préservation des ressources – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'au moins une insertion dans un ou plusieurs journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires ou légales.

Cadre réservé au visa de l'administration

**Pour la Présidente et par délégation
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires**


Bastian MORVAN